



Les contrats types

- EDF utilisait dans le passé des **Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG)** et des conventions qui s'appuyaient sur ses CCAG.
- EDF a mis en place pour chaque domaine (Production Ingénierie dans notre cas) des **contrats types** :
 - contrat-type applicable aux prestations exécutées pour les installations des centres de production d'électricité,
 - contrat-type applicable aux marchés de fourniture et d'installation de matériels destinés aux sites de production d'électricité,
 - contrat-type applicable aux travaux et installations,
 - contrat-type applicable aux prestations intellectuelles.
- **Chaque contrat-type comprend** :
 - des **Conditions Générales d'Achat (CGA)** qui contiennent tous les articles du marché. Ce document est une pièce du marché,
 - des **Conditions Particulières d'Achat (CPA)** qui personnalisent les CGA avec les informations propres à chaque marché : objet du marché, durée, représentants des Parties, pièces constitutives, prix, modalités de règlement, pénalités, choix de l'option de propriété intellectuelle,